

**Communication
de Madame Francine Roze**



Séance du 1^{er} avril 2005



**Elisabeth-Charlotte d'Orléans,
«dernière» duchesse de Lorraine**

Elisabeth-Charlotte d'Orléans, épouse du duc Léopold, est bien connue de la plupart des historiens lorrains, en particulier de ceux qui se sont attachés plus précisément à l'histoire de la fin des duchés. Mais il me semble personnellement que l'image qui en résulte est réductrice.

La duchesse apparaît comme une épouse dévouée et une mère exemplaire, sorte de «Mater Dolorosa» accablée de malheurs familiaux, contrainte, devenue veuve, de conduire l'Etat lorrain, sans rien connaître aux affaires du gouvernement. C'est vrai en partie. Mais c'est aussi, je crois, mésestimer cette princesse française issue d'une des plus puissantes dynasties du temps.

Ce n'est pas une biographie d'Elisabeth-Charlotte que nous proposons ici, mais un portrait, une autre lecture du personnage, établis à partir de la correspondance de la duchesse de 1729 à 1737, date de son départ de Lunéville pour Commercy.

Des origines familiales prestigieuses

Elisabeth-Charlotte d'Orléans est née le 13 septembre 1676, à Paris. Elle est la fille de «Monsieur», Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV et de «Madame», Elisabeth-Charlotte de Bavière, dite encore «La Palatine», fille de l'Electeur Palatin.

«Monsieur» est un personnage plus qu'ambigü, «Madame» est une femme de caractère, au franc-parler. En somme, c'est un mariage étrange, celui de *«presque une femme avec presque un homme*, vingt années durant lesquelles *«Monsieur vécut honnêtement avec Madame, sans se soucier de sa personne»*.

De cette union improbable sont pourtant nés des enfants : en 1674, Philippe, futur Régent, et deux ans plus tard, Elisabeth-Charlotte, future duchesse de Lorraine.

Le frère d'Elisabeth-Charlotte est né pour devenir un grand prince. S'il avait été fils de Louis XIV, il aurait sans doute dominé son temps. Il est doué pour tout, en particulier pour la guerre : il étonne par ses dons, mais désole par ses vices. Régent de 1715 à 1723, il prend sa tâche très au sérieux, développant un grand sens politique et engageant de nombreuses réformes. Pourtant, il laisse le souvenir d'une existence dissolue qu'il tente en vain de cacher à sa mère, pour laquelle il a une grande affection.

Elisabeth-Charlotte, «Mademoiselle», semble douée elle aussi. *«La nature parut verser sur elle comme à pleines mains ce qu'elle a de plus rare dans ses dons»*^[1]. Elle reçoit une excellente éducation, *«servie par un caractère d'esprit si solide que jamais personne n'aperçut en elle le moindre retour d'amour-propre»*^[2]. La future duchesse de Lorraine ne manque ni d'idées, ni de caractère, qu'elle a, paraît-il, particulièrement vif. C'est son seul défaut, *«des vivacités échappées par surprise»*. «Mademoiselle» brille sans doute plus par ses beautés morales que par ses beautés physiques. Mais pour sa mère, c'est sans importance : *«Quand on est belle, cela ne dure guère, un beau visage change bien vite. Mais avoir bon cœur, voilà ce qu'il fait bon posséder en tout temps. Pour moi, [et cet autoportrait est bien connu], ma taille est monstrueuse, je suis carrée comme un dé, la peau est d'un rouge mélangé de jaune, je commence à grisonner, j'ai les cheveux poivre et sel, le front et le pourtour des yeux sont ridés, le nez est de travers comme jadis, mais festonné par la petite vérole, de même que les joues ; je les ai pendantes, de grandes mâchoires, les dents délabrées...»*^[3]. La Palatine est aussi une femme d'esprit et de culture !

Telles sont les origines familiales d'Elisabeth-Charlotte. Evoquons maintenant quelques pages de sa vie, en particulier :

- son mariage
- ses voyages à Paris et à Reims
- la mort de son mari, la prise de pouvoir et la régence
- et enfin, le départ de Lunéville pour Commercy.

Un mariage politique

Par le traité de Ryswick, Louis XIV rend au duc Léopold ses duchés confisqués. Le projet de mariage de sa nièce avec le duc de Lorraine, qui est aussi le neveu de l'empereur, est un acte éminemment politique : pour la France, c'est une garantie de paix sur ses frontières orientales ; pour la Lorraine, c'est une garantie de pérennité des duchés. Pour la cour des Habsbourg, où Léopold a passé sa jeunesse, il n'y a aucune objection. Le jeune duc a tout juste 19 ans, Elisabeth-Charlotte en a 22.

Dès février 1698, tandis que Léopold s'apprête à entrer dans ses duchés, débutent alors à Versailles les négociations qui vont aboutir à la signature du contrat de mariage. Pendant ce temps, on s'active en Lorraine pour préparer les résidences ducales. Il y a beaucoup à faire et les moyens manquent, car le duc est pauvre. Mais cela importe peu pour la mariée : *«ce qui me fait espérer que ce mariage fera le bonheur de ma fille, écrit sa mère, c'est qu'elle ne s'effraye pas de la pauvreté de son futur, quoi qu'on puisse lui en dire. Elle s'imaginer quand même qu'elle sera heureuse avec lui»*^[4].

Les négociations sont longues et délicates, car se posent la question de l'héritage des Orléans, qui ne devra en aucun cas passer dans la famille de Lorraine, et le problème de la dot. Une fois réglées ces difficultés, Louis XIV fait à sa nièce de superbes cadeaux, le futur mari aussi.

Le 12 octobre, le contrat est signé et les fiançailles célébrées à Fontainebleau, dans le cabinet du roi. Le 13 octobre, le duc d'Elbeuf, représentant Léopold, épouse Mademoiselle. La cérémonie est magnifique et très émouvante : le roi embrasse plusieurs fois la mariée, on pleure à chaudes larmes, puis la nouvelle duchesse de Lorraine s'en va vers son destin, c'est-à-dire vers son mari, qu'elle ne connaît pas encore. C'est la trente-troisième alliance entre la cour de France et celle de Lorraine.

Neveu de l'empereur par le sang, voilà Léopold neveu du roi par alliance. Il va devoir désormais «combinaison des contraires», l'Autrichien et le Français, alors qu'ils s'apprêtent une fois de plus à combattre, dans la guerre de Succession d'Espagne. Il réussit à leur faire reconnaître la neutralité de la Lorraine, mais ne peut éviter à Nancy une nouvelle occupation des troupes françaises en 1702. La famille ducale émigre donc à Lunéville et s'installe au château avec la cour. Soucieux de sa souveraineté, Léopold mène une active politique de reconstruction des duchés, tandis que son épouse lui donne, à un rythme soutenu, une nombreuse progéniture. *«Ma fille ne perd pas son temps, écrit la Palatine, il y a huit ans qu'elle est mariée, et la voilà grosse de son huitième enfant»*^[5]. Il s'agit de Léopold-Clément. Elle en aura encore six, dont le futur François III.

Les deux voyages à Paris

La paix est fragile et la situation européenne instable. En dépit de ses inclinations naturelles pour l'Autriche, le duc de Lorraine doit donc ménager la France. Obligé, comme ses aïeux, de prêter hommage au roi pour le Barrois, il s'empresse d'aller accomplir cette humiliante cérémonie.

Le premier voyage à Paris est prévu fin 1699 et Elisabeth-Charlotte, qui n'a pas revu sa mère depuis son mariage, s'en réjouit. «*Ma fille, écrit la Palatine, est heureuse de son mariage avec notre duc de Lorraine. La seule chose qui la tourmente est un peu de nostalgie ; elle craint que son mari ne l'emmène pas avec lui quand il devra venir ici pour recevoir l'investiture du duché de Bar*»^[6]. Elisabeth-Charlotte en effet est enceinte de son premier enfant. Mais ses craintes ne sont pas fondées, et, à peine est-elle remise de son accouchement qu'elle arrive à Paris pour un séjour de plusieurs semaines de festivités pendant lesquelles elle va malheureusement contracter la variole.

Le deuxième voyage à Paris a lieu à l'issue du traité de Paris, signé le 21 janvier 1718, qui porte sur les problèmes pendants entre la France et les duchés : problèmes territoriaux divers et surtout reconnaissance du titre d'Altesse Royale arrachée à Louis XV par Léopold. A l'occasion de ce nouveau séjour, le duc de Lorraine renouvelle l'hommage pour le Barrois au roi^[7]. Dix-neuf ans ont passé depuis le premier voyage : Elisabeth-Charlotte redécouvre la capitale. Mais elle a pris ses distances depuis longtemps avec la vie parisienne et ses excès, ce qui fait écrire à sa mère : «*ma fille est dans une stupéfaction telle de tout ce qu'elle voit et entend qu'elle n'en revient pas. Elle me fait souvent rire avec son ébahissement. En particulier, elle ne peut s'habituer à voir des dames qui portent les plus grands noms se laisser aller, en plein Opéra, entre les bras des hommes qu'elles ne détestent pas, à ce qu'on dit*»^[8].

Le voyage à Reims pour le sacre de Louis XV

En 1722 la duchesse de Lorraine se rend à Reims pour le sacre de Louis XV, accompagnée de ses enfants. Elle y revoit sa mère pour la dernière fois : «*ma fille, écrit la Palatine, [...] s'imaginait que ma maladie n'était qu'un prétexte ; mais quand elle m'a vue à Reims, elle a été tellement saisie que les larmes lui sont venues aux yeux... Elle a des enfants bien faits. J'ai peur que l'aîné (Léopold-Clément, qui mourra quelques mois plus tard), ne soit un géant, car il a déjà six pieds de haut et n'est âgé que de quinze ans. Les quatre autres ne sont ni grands, ni petits pour leur âge. Le plus jeune, le prince Charles (Charles-Alexandre, futur gouverneur des Pays-Bas), est ce que feu notre père appelait un singulier patron : toujours le bec ouvert, toujours joyeux, toujours se disputant avec ses sœurs et fort drôle avec cela*»^[9].

La Palatine meurt quelques semaines plus tard, plongeant sa fille dans une profonde affliction.

La mort de Léopold et la prise de pouvoir

Le 27 mars 1729, la mort prématurée de Léopold (il n'a que 51 ans) consterne les cours européennes. François-Etienne, désormais François III, lui succède. Il a 21 ans. Mais il vit à Vienne depuis six ans auprès de l'empereur, qui lui destine sa fille, Marie-Thérèse. Là, dans l'atmosphère froide de la cour des Habsbourg, on le transforme peu à peu en autrichien.

Or, il faut conduire les affaires de l'Etat lorrain, que Léopold a su préserver des guerres européennes, comme en témoigne Voltaire : *« Il est à souhaiter que la dernière postérité apprenne qu'un des moins grands souverains d'Europe a été celui qui a fait le plus de bien à son peuple. Il trouva la Lorraine désolée et déserte : il la repeupla. Il l'a conservée toujours en paix, pendant que le reste de l'Europe a été ravagé par la guerre. Il a eu la prudence d'être toujours bien avec la France et d'être aimé dans l'Empire ; tenant heureusement ce juste milieu qu'un prince sans pouvoir n'a presque jamais pu garder entre deux grandes puissances. Il a procuré à ses peuples l'abondance qu'ils ne connaissaient plus [...]. Voyait-il la maison d'un gentilhomme en ruine, il la faisait rebâtir à ses dépens ; il payait leurs dettes ; il mariait leurs filles. Il prodiguait des présents avec cet art de donner qui est encore au-dessus des bienfaits : il mettait dans ses dons la magnificence d'un prince et la politesse d'un ami [...]. Sa cour était formée sur le modèle de celle de France. On ne croyait presque pas avoir changé de lieu quand on passait de Versailles à Lunéville. [...] Enfin, pendant tout son règne, il ne s'est occupé que du soin de procurer à sa nation de la tranquillité, des richesses, des connaissances et des plaisirs. Aussi, ajoute Voltaire, « a-t-il goûté le bonheur d'être aimé ; et j'ai vu, longtemps après sa mort, ses sujets verser des larmes en prononçant son nom. Il a laissé en mourant, son exemple à suivre aux plus grands rois et il n'a pas peu servi à préparer à son fils le chemin du trône de l'Empire »^[10].*

Malheureusement, les largesses de Léopold ont coûté cher : il a dépensé au-delà de ses moyens. En 1723, il alla même jusqu'à s'emparer des 230 000 livres que la Palatine avait laissées à sa fille en héritage : il les a placées, a fait savoir à son épouse qu'il lui en était redevable, et a promis de les lui rendre, à elle ou à ses héritiers, quand elle le souhaiterait ! Il suffisait qu'on le prévienne six mois à l'avance^[11]. A sa mort, les caisses de l'Etat sont donc au plus bas.

En l'absence du nouveau duc, il faut prendre rapidement de sévères mesures. Considérant la régence comme lui revenant de plein droit, Elisabeth-Charlotte prend les affaires en main, et réunit un Conseil. Le 28 mars, *« Son Altesse Royale aujourd'hui régnante [François III] se trouvant à la cour de Sa Majesté*

impériale[...] et ne pouvant se rendre encore de sitôt aux vœux de ses sujets, Son Altesse Royale Madame a jugé qu'il était important d'assembler promptement un conseil, tant pour faire la lecture des dernières dispositions de feu Son Altesse Royale [...] que pour faire reconnaître l'autorité de sa régence, qui lui appartient de droit pendant l'absence de Son Altesse Royale son fils»^[12]. Le problème est que, contrairement au testament de 1719, par lequel la régence devait lui être déferée, un codicille confie maintenant le pouvoir à un conseil, écartant la duchesse. Elisabeth-Charlotte s'impose néanmoins : elle est « *déclarée et reconnue pour seule et unique régente* » par cette assemblée toute à sa dévotion. La décision est enregistrée sans problème par la Cour Souveraine, puis confirmée par François III, qui prie sa mère « *de vouloir continuer envers lui et envers ses états avec le même zèle... jusqu'à ce qu'il puisse revenir en Lorraine»*^[13].

Pendant huit mois, Elisabeth-Charlotte assume seule toutes les responsabilités. Ses premières mesures sont pour asseoir son autorité et rétablir l'équilibre financier. Je n'entre pas dans le détail de ces mesures : elles ont été publiées¹⁴. Mais François III tarde toujours à revenir, et le doute s'installe dans l'esprit de sa mère : « *ma douleur va en augmentant de la perte cruelle que j'ai faite, et l'incertitude que je suis du retour de mon fils dans ce pays ici me l'augmente encore. Car il est gouverné là bas par des gens qui assurément ne connaissent pas ce qui est de son bien et de ses véritables intérêts. Ce qui me fait mourir ; et s'il pouvait être ici, on lui ferait connaître. Outre cela, cela retarde toutes les affaires, car il ne veut pas que l'on fasse la moindre chose qu'il n'en soit averti auparavant et la réponse est longue à venir*¹⁵. En clair, elle ne peut prendre aucune décision qui n'ait été validée par son fils à Vienne : on imagine dès lors la difficulté pour gouverner.

Le duc ne rentre en Lorraine qu'en novembre 1729, le temps de réorganiser l'administration et les finances, et d'aller rendre hommage au roi Louis XV pour le Barrois. Puis il quitte Lunéville définitivement, le 25 avril 1731, fait le tour des cours européennes, et rentre à Vienne.

La régence

Nous ne détaillerons les événements qui se sont déroulés durant la régence d'Elisabeth-Charlotte. Mais nous évoquerons trois des événements qui ont marqué cette période et qui renseignent sur la personnalité de la duchesse :

- L'occupation des duchés par les troupes françaises
- L'affaire de la cession de la Lorraine à la France
- Le mariage de François III.

L'occupation des duchés par les troupes françaises

En septembre 1733, la réélection sur le trône polonais de Stanislas Leszczyński, soutenu par le roi Louis XV, et son éviction presque immédiate par Auguste III, soutenu par l'empereur Charles VI, déclenchent en Europe la guerre de Succession de Pologne. Même si les combats ne se portent pas directement en Lorraine, les duchés, pourtant neutres, sont de nouveau concernés.

En effet, en octobre 1733, le roi ordonne à François III d'y laisser entrer les troupes françaises. La régente ne peut rien faire : «*M. de Verneuil, secrétaire du Cabinet du Roy est venu ce matin me dire que le Roy voulait mettre des troupes dans Nancy et dans Bar, et qu'elles seraient avec la même discipline et le même ordre qu'elles avaient gardé à Nancy ... en 1702. Je ne puis qu'obéir aux ordres du Roy...*»^[16]

Voilà donc les duchés de nouveau occupés. Mais cette fois, c'est pour toujours.

La France s'engage à ne pas accabler les Lorrains. Mais elle ne tient pas ses promesses et des dépenses sont ordonnées, à l'insu de la régente, qui s'en plaint maintes fois à Fleury : «*Je crois devoir informer votre Eminence que l'on donne précipitamment depuis peu de jours dans ce pays, des ordres pour le logement de troupes et de fournitures de vivres, ustensiles et fourrages, sans m'en avertir, ni même les officiers que j'ai préposés pour cela*» et elle ajoute, amère, qu'en 1702, dans les mêmes circonstances, on prenait au moins la peine d'avertir le duc. En conséquence, elle souhaite être traitée de la même manière^[17].

Il faut convenir ici que le stationnement des Français s'avère effectivement très lourd pour le pays. La liste des dépenses et des fournitures s'allonge régulièrement : il faut d'abord payer un hôpital pour les soldats et renforcer les fortifications de Nancy, puis, l'année suivante, la France exige la fourniture d'un million de rations de foin à aller livrer aux troupes françaises stationnées en Alsace. C'en est trop pour Elisabeth-Charlotte qui refuse tout net, ne voulant pas contribuer «*à la ruine totale des états que son fils a confié à [ses] soins*».^[18]

Cette affaire des rations de foin le démontre : la régente n'entend pas se laisser faire. Elle tente, avec l'énergie du désespoir, de ménager ses sujets, consciente cependant de la précarité de sa situation personnelle et surtout de celle de l'Etat lorrain.

L'affaire de la cession des duchés de Lorraine à la France

On sait comment finissent les duchés de Lorraine, arrachés à leur duc, M. Hubert Collin l'a montré^[19]. C'est la grande affaire du temps. Une opération inédite dans l'histoire de l'Europe. Revenons-y rapidement.

Pour mettre fin à la guerre de Succession de Pologne, les *Préliminaires de Vienne* prévoient que François III doit céder ses duchés à Stanislas, qu'à la mort de celui-ci, ils reviendront à la France, qu'en échange, le duc de Lorraine aura la Toscane, que le Milanais ira à l'Autriche, la Lombardie au roi de Sardaigne, qu'Auguste III, rival de Stanislas, sera définitivement reconnu roi de Pologne et qu'enfin, la France reconnaîtra la *Pragmatique Sanction*^[20]. Bref, l'Europe entière trouve son compte.

L'errance de Stanislas est enfin fixée. La France est satisfaite : elle va enfin pouvoir s'emparer des duchés, tandis que s'éloigne de ses frontières le danger Habsbourg, c'est-à-dire la réunion, dans la même famille, de la couronne ducal et de la couronne impériale. L'empereur est content : les états héréditaires resteront indivisibles et sa succession est assurée. Reste à obtenir le principal : la signature de François III. Cela n'est pas acquis....

Car, si chaque cour européenne est satisfaite de cette solution, la principale intéressée, celle de Lorraine, ne l'est pas du tout. Elle n'a pas été associée aux discussions. Et on comprend pourquoi : il s'agit tout simplement d'effacer son pays, un état souverain, de la carte. Dans cette affaire, elle a tout à perdre. Ce que la régente comprend très tôt.

Dès 1734, c'est-à-dire dès le début des hostilités, Elisabeth-Charlotte présente que le destin des duchés se joue et qu'ils pourraient bien être sacrifiés. Elle va dès lors alerter son fils, l'informant qu'on travaille à la paix, mais qu'on lui cache et qu'ainsi on le trahit.

Elle lui recommande de ne jamais abandonner la Lorraine, qui est un état héréditaire, riche et souverain, «*promise*, paraît-il à Stanislas, *ce qui n'est pas bon pour elle*».

Puis elle tente de l'influencer en lui expliquant que son avenir autrichien n'est finalement pas aussi assuré qu'on veut lui faire croire, les princes allemands n'étant pas particulièrement bien disposés à son égard^[21]. Bref, elle dresse un tableau sombre, mais réaliste, de ce qui se passera si le duc cède.

Durant plus d'un an, la régente va presser son fils, parfois même le menacer, multipliant les lettres et les mémoires et développant ses arguments en une analyse de la situation géopolitique que l'on qualifierait aujourd'hui de particulièrement fine.

Mais François III, bien que conscient de la situation, est harcelé par l'Empereur.

Il promet donc de signer. En réalité, il n'a pas le choix : c'est le prix à payer pour épouser Marie-Thérèse. Sa mère est furieuse : elle a eu vent des Préli-

minaires de Vienne. Dans un long mémoire, elle tente une fois encore de le raisonner :

«Le bruit qui se répand partout d'un armistice conclu à Vienne au mois d'octobre dernier entre l'Empereur et le Roy de France sur des Préliminaires de Paix a jeté la Lorraine dans une consternation qui oblige SAR Madame Régente d'en faire part à Son Altesse Royale le Duc Régnant son fils, en même tems que des réflexions qui en démontrent les fâcheuses conséquences, non seulement pour la Maison de Lorraine, mais même pour l'Empereur et pour l'Empire. Si ces Préliminaires sont véritables, ce qu'on a peine à croire, on y trouve les intérêts de l'Empereur absolument négligés, ceux de l'Empire en très grand danger, et ceux de la Maison de Lorraine entièrement sacrifiés»^[22].

Certains intérêts de l'empereur sont peut-être menacés. Mais ce qui est clair, c'est que la situation ne peut être plus grave pour les intérêts lorrains : l'avenir de François III est plus qu'incertain. S'il abandonne les duchés, il devient, pour un temps du moins, simple particulier. Car il n'est pas assuré d'avoir la Toscane avant longtemps : *«le grand duc se porte bien»*, remarque Elisabeth-Charlotte^[23]. Par ailleurs, l'empereur peut encore avoir un fils... Dans ce cas, François III ne serait jamais empereur. Et il n'aurait plus d'état. Il aurait donc tout perdu.

En outre, selon Elisabeth-Charlotte, la Toscane n'est pas vraiment une bonne affaire comparée à la Lorraine : le futur grand-duc quel qu'il soit peut craindre à tout moment de s'en faire dépouiller par l'Espagne ; de plus, et nous reprenons ici les arguments de la duchesse, c'est un pays où le souverain n'est pas absolu (alors qu'en Lorraine, il l'est) ; c'est un pays qui doit ménager l'empereur, l'Empire, le pape, l'héritier de la Maison d'Autriche et le roi des Deux-Siciles (alors que la Lorraine ne doit ménager que la France !)^[24]. Ajoutons enfin que les terres toscanes, en partie envahies de marécages, ne disposent pas des richesses naturelles de la Lorraine.

Suppliant, menaçant, argumentant, la régente espère toujours faire revenir son fils sur sa promesse. Elle veut lui donner *«la force de résister à toutes les lueurs fausses d'avantages»*. Elle est épuisée aussi : *«pour moi, je vous avoue, mon cher fils, que je suis dans un état des plus violents... car à mon âge (elle a 59 ans), avec mes infirmités, que deviendrais-je, s'il me fallait sortir d'ici. Et j'aimerais mieux mourir que d'y rester avec ce Stanislas à qui l'on dit que la France veut le donner, pour le faire roi d'Austrasie ; l'on vous offre, à ce que disent les dernières gazettes, le royaume de Sardaigne, qui ne vaut pas le quart du Barrois. Et il n'y aurait pas de quoi vivre si vous faisiez cet échange, et les sujets de ce pays-là sont des gens traîtres et abominables»^[25]*. C'est pourtant à leur roi qu'elle confiera sa fille aînée deux ans plus tard. Reprochant à son fils de ne pas avoir tenu compte de ses craintes et d'avoir sous estimé la situation, elle suggère encore, mais en vain,

d'autres solutions, parmi lesquelles celle d'abdiquer en faveur de son cadet, Charles-Alexandre. N'ayant aucune confiance en l'entourage de son fils, elle lui destine cette lettre personnellement, en souhaitant que *«surtout ny Jacquemin, ny Pfütschner (ses conseillers à Vienne) n'y mettent leur nez»*!^[26].

Hélas, François III va rester sourd à ces ultimes recommandations.

Le mariage de François III

Né le 8 décembre 1708 à Lunéville, François-Etienne est le neuvième enfant d'Elisabeth-Charlotte et son quatrième fils. Si la mort n'avait pas emporté ses aînés, il ne serait pas dans cette douloureuse situation, car c'est à Léopold-Clément, l'héritier des duchés, que l'empereur destinait d'abord sa fille. Mais en 1723 le prince héritier meurt de la variole. Ce coup du sort tragique change le destin de François-Etienne, car c'est à lui désormais, devenu héritier à son tour, que l'empereur propose Marie-Thérèse. A quatorze ans, il est donc envoyé à Vienne, recevoir l'éducation d'un prince autrichien. L'adolescent enjoué qui quitte alors la Lorraine va rapidement se transformer en prince germanique, froid et distant.

Ce futur mariage est l'aboutissement du vœu de Léopold de voir s'unir les maisons de Lorraine et d'Autriche. La joie d'Elisabeth-Charlotte pourtant est considérablement assombrie par les menaces qui planent sur les duchés : *«je vois, mon cher fils, que votre mariage se va accomplir avec l'archiduchesse. Je serais au comble de la joie si la Lorraine n'en était point le prix, mais je vous avoue que la perte de vos états... par cette cession à la France me désole»*. Un rien perfide, elle ajoute : *«Je ne vois pas que l'Empereur vous fasse un grand avantage en vous donnant sa fille, de vous faire perdre vos états. Dieu veuille qu'un jour, quand je serai morte, vous n'ayez pas à vous repentir de ce que vous avez consenti à ce traité abominable... Vous n'avez jamais voulu croire à mes conseils. Je souhaite que vous vous en trouviez bien, par la tendresse que j'ai pour vous, quoi que la chose ne soit pas réciproque à mon égard de votre part. Mais je vous le pardonne, étant gouverné par des gens bien contre vos intérêts. Voilà mon cher fils tout ce que je puis dire. Et je ne vous en donne pas moins ma bénédiction sur votre mariage que je souhaite très heureux»*^[27].

Elle est réellement tourmentée par l'avenir des duchés : *«je vous assure, écrit-elle à la marquise d'Aulède, que le mariage de mon fils, bien loin de me donner du contentement, m'accable de douleurs, si la cession de la Lorraine en est le prix»*^[28].

Aussi elle n'ira pas à Vienne donner son consentement à l'union de son fils avec l'archiduchesse, ce que regrette l'impératrice qui lui demande instamment *«d'aimer la Thérèse en mère»*^[29].

Le grand moment approche. Et François III est toujours en plein dilemme : c'est Marie-Thérèse contre la Lorraine. Il est conscient de la responsabilité qui lui revient, mais il choisit Marie-Thérèse. Les fiançailles ont lieu le 30 janvier 1736 et le mariage le 12 février suivant. De cette union, très heureuse, sont nés seize enfants, dont la future reine Marie-Antoinette.

Le départ de Lunéville pour Commercy

Une fois marié, François III hésite encore à signer : abandonner sa souveraineté lui est intolérable. Malheureusement le processus enclenché est irréversible et finalement le duc de Lorraine ne peut plus résister. Il cède. Si la nouvelle stupéfie les représentants lorrains à Vienne, elle anéantit sa mère. Consternée, elle est furieuse contre son fils : *«je ne reconnais en rien mon sang dans tout ce qui vient de faire contre lui-même, son frère et ses sœurs, et je l'aurais cru plus de fermeté»*^[30], et se lamente sur son propre sort. Que va-t-elle devenir ?

On l'assure que ni elle, ni sa famille, n'auront à souffrir de la situation. *«La France est disposée, lui promet Fleury, à faire tout ce qui pourra contribuer au repos de SAR et à l'honneur de son rang. Si elle fixe son domicile en Lorraine, elle y jouira d'une absolue indépendance. Tout ce qui lui sera dû, pour sa dot, son douaire et pour l'entretien des princesses sera payé, dès que ce qui doit leur revenir aura été réglé entre SAR et le duc de Lorraine»*^[31].

Se pose alors la question du futur domicile : où va-t-elle s'installer ?

Il est clair que Lunéville doit revenir à Stanislas ; or Elisabeth-Charlotte, princesse française du sang, ne veut pas vivre sous l'autorité d'un roi polonais déchu, mais elle ne veut pas non plus s'établir à Bruxelles, en terre d'Empire, où on lui propose d'aller. En réalité, elle a encore espoir de rester à Lunéville, comme elle le confie à Madame d'Aulède : *«Je reçois, Madame, votre compliment sur la grâce que le roi veut bien me permettre de rester ici, dans mon habitation, qui m'a été donnée par contrat de mariage. [Puisque] le roi le permet, je n'en sortirai sûrement pas, et je ne suis pas comme mon fils, qui préfère d'être simple sujet de l'empereur à être souverain... Je serai ici ou bien à Paris, si le roi le veut. Il est le chef de ma maison et je lui obéirai toujours, mais à nulle autre puissance ; et comme il me permet de rester ici, j'y finirai [mes jours] à ce que j'espère»*^[32].

Or dans le même temps, on lui a concédé Commercy, qu'on érige pour elle en principauté souveraine. Pour l'heure cependant, Elisabeth-Charlotte n'a pas l'intention de quitter Lunéville. Les choses pourtant se précipitent car, si François III n'a toujours pas signé officiellement la cession de la Lorraine, il vient de signer celle du Barrois. Et la Convention de Meudon entre Louis XV et Stanislas a été signée elle aussi : tout est prêt pour Stanislas. Mais il faut

lui trouver une résidence. Fleury en fait part à Elisabeth-Charlotte : *«le roi de Pologne doit jouir à cette heure du Barrois... , mais comme il n'y a aucune habitation dans le Barrois qui soit décente... , le roi a demandé qu'il puisse, en attendant, loger à Commercy ; pendant ce temps, VAR demeurera tranquillement à Lunéville, mais si les choses changent (en clair, quand François III aura signé la cession de la Lorraine), le roi de Pologne s'établira à Lunéville et VAR ira occuper Commercy, dont elle jouira en souveraineté avec les conditions qu'on lui a communiquées. Elle n'aura donc point à se déplacer, que quand tout sera réglé définitivement, et elle ne sera point ballottée, comme elle l'a cru. Le roi est bien éloigné de penser ainsi»*^[33].

Le 13 février, François III reçoit l'investiture de la Toscane et signe enfin sa renonciation au duché de Lorraine.

Elisabeth-Charlotte doit donc céder Lunéville à Stanislas. Elle obtient toutefois l'autorisation d'y rester jusqu'au mariage de sa fille aînée, Elisabeth-Thérèse avec le roi de Sardaigne. Le 5 mars se déroule la dernière fête du règne. Le lendemain, 6 mars, la régente et sa famille quittent définitivement Lunéville.

Les adieux sont déchirants : escortée d'une foule affligée, la duchesse s'arrache à ce qui fut son foyer durant près de trente ans. Le 3 avril suivant l'ancien roi de Pologne arrive dans un château vide : les meubles et les archives sont partis à Vienne.

Voilà Elisabeth-Charlotte en route pour Commercy, où elle est reçue *«avec des démonstrations de joie extraordinaires, égales à la douleur extrême avec laquelle les peuples l'avaient vue partir de Lunéville»*^[34]. Malheureusement, en dépit des belles promesses de la France, la vie quotidienne à Commercy va s'avérer très précaire.

Certes Elisabeth-Charlotte dispose en usufruit de l'entière souveraineté de Commercy. Mais elle a dû signer avec la France une convention qui ne lui laisse aucune liberté de manœuvre. Cette convention la lie au Barrois et à la Lorraine, donc à la France, et régleme très précisément tous les domaines de l'administration : sel, tabac, bois, monnaie, commerce, petite industrie et justice. Par conséquent, le pouvoir dont dispose la nouvelle souveraine est parfaitement illusoire.

Ensuite, les moyens financiers manquent et l'argent est compté. Elisabeth-Charlotte dépend presque entièrement de la générosité de son fils. A François III, qui lui demandait, avant son départ de Lunéville d'évaluer ses besoins pour *«soutenir la dignité de souveraine»*, elle a réclamé des chariots et des chevaux pour transporter le bois, le charbon et les provisions, des luminaires et des meubles, surtout des tables, pour ne point avoir à partager la sienne avec les hommes, de l'argent pour payer les gages des serviteurs. En bref, tout ce

qui est nécessaire au fonctionnement d'une maison. Elle réclame également de l'argent pour ses *menus plaisirs*, mais là, elle exige qu'on la laisse régler ses affaires comme elle l'entend»^[35].

La duchesse douairière de Lorraine va vivre sept années à Commercy, dans des conditions difficiles. Puis, le 17 décembre 1744, elle «*est attaquée d'une affection soporeuse tendant à l'apoplexie et à la léthargie, accompagnée de mouvements convulsifs*»^[36]. Les soins qui lui sont prodigués alors amènent un léger mieux. Mais la fièvre survient et l'état de la duchesse empire. Le 18 décembre, on lui administre les derniers sacrements et le 23 décembre, elle rend son dernier soupir, à huit heures du matin. Elle avait 68 ans. Ainsi s'achève la vie d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans.

Le 24 décembre, son corps est embaumé et le cercueil transporté dans la chapelle du château. On dépose ses entrailles à l'hôpital Saint-Charles de Commercy et son cœur à la collégiale. Les 9 et 10 mars 1745, elle est inhumée aux Cordeliers de Nancy, aux côtés de Léopold.

La personnalité d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans

Une épouse et une mère

De 1699 à 1718, Elisabeth-Charlotte donne naissance à quatorze enfants. Certains ne vivent que quelques mois, comme le premier-né à la naissance duquel la Palatine aurait tant souhaiter assister : «*elle est un peu novice dans ce métier-là*, écrit-elle, en parlant de sa fille, *c'est pourquoi je voudrais être auprès d'elle*»^[37]. En dépit de sérieux problèmes de santé, les naissances se succèdent rapidement : «*Les lettres de ma fille me sont agréables*, écrit encore sa mère, *mais elles ne sont pas amusantes, car ou bien elle est malade ou enceinte, ou bien elle a d'autres sujets de plaintes*»^[38]. C'est que les malheurs fondent sur la duchesse.

D'abord il y a les maladies et les deuils. En 1709, Elisabeth-Charlotte perd deux petites filles. En mai 1711, la variole s'abat sur la famille, et en une semaine, emporte encore trois enfants. Sur les dix, il n'en reste déjà plus que deux, Léopold-Clément et François-Etienne. Puis Léopold-Clément mourra à son tour en 1723. Finalement, quatre enfants ducaux seulement parviennent à l'âge adulte : François-Etienne, né en 1708, Elisabeth-Thérèse, née en 1711, Charles-Alexandre, né en 1712 et Anne-Charlotte, née en 1714. Ils reçoivent une excellente éducation. Une fois veuve, leur mère se bat pour leur avenir: Charles-Alexandre deviendra gouverneur des Pays-Bas autrichiens en 1741, puis épousera la sœur de Marie-Thérèse, l'archiduchesse Marie-Anne. Elisabeth-Thérèse sera reine de Sardaigne, tandis que la cadette, Anne-Charlotte, sera élue abbesse de Remiremont, puis de Mons.

Ensuite, il y a l'incendie du château de Lunéville, détruit de fond en comble le 3 janvier 1719. Il y a nombreuses victimes, mais, raconte la Palatine, «*on a sauvé les enfants en les emportant en chemise, enveloppés dans des couvertures*»^[39].

Enfin, il y a les infidélités de Léopold. Comme toute la cour, la duchesse sait la fascination de son mari pour Anne-Marguerite de Ligniville, épouse de Marc de Beauvau-Craon. Ce qui étonne la Palatine : «*Je ne puis comprendre que ma fille puisse aimer son mari comme elle le fait, et qu'elle ne soit pas jalouse. On ne peut pas être plus épris d'une femme qu'il ne l'est de la Craon*»^[40]. Et indignée, elle ajoute un peu plus tard : «*C'est une malédiction que ces affreuses maîtresses. Partout elles causent du malheur ; elles sont possédées du démon. Ma pauvre fille s'en aperçoit bien. La sienne est une méchante femme qui fait son possible pour lui enlever son mari. Je ne jurerais pas qu'elle n'ait pas fait flamber le château de Lunéville, car elle hait ma fille bien plus qu'elle n'aime le duc*»^[41].

En dépit de tout pourtant, la duchesse de Lorraine est fidèle à son mari. Elle n'a pas le choix : il faut préserver les biens des enfants, ou ce qu'il en reste : «*En Lorraine, estime la Palatine, on n'a soin de rien : tout se fait par la Craon qui ne pense qu'à placer ses créatures et à tirer de l'argent de tout ; [...] et nos pauvres petits-enfants sont ruinés de fond en comble*»^[42]. Elle écrit encore : «*Le mari de cette dame est le plus grand coquin que l'on puisse trouver au monde : il ruine le duc de Lorraine à fond. Ma fille pourrait bien prendre son parti quant à l'affection de son mari, mais de voir ses enfants ruinés par ce vilain ...de Craon, c'est là ce qui l'afflige*»^[43].

Une régente

La prise du pouvoir par Elisabeth-Charlotte au lendemain de la mort de Léopold, révèle un aspect particulier de la personnalité de la duchesse, cantonnée jusque là dans un rôle de maîtresse de maison.

A ce propos, on peut d'ailleurs se poser plusieurs questions :

- pourquoi Léopold est-il revenu sur son premier testament ? Pourquoi a-t-il délibérément écarté la duchesse du pouvoir ? Craignait-il, lui mort, et son successeur à Vienne loin des duchés, que la France ne s'impatriât dans la politique lorraine, lui qui s'était toujours efforcé de tenir le royaume à distance ? Ou encore, jugeait-il la duchesse incapable de cette mission ?

- pourquoi la duchesse s'est-elle imposée de cette manière ? Qui l'a conseillée ? Et d'ailleurs, a-t-elle été conseillée ou a-t-elle décidé seule ?

Quoi qu'il en soit, pendant neuf ans, la régente va mener de front la conduite de l'Etat et l'éducation de ses enfants, dans un contexte particulièrement délicat.

La conduite de l'Etat n'est pas facile : elle doit faire face aux nombreuses difficultés générées par le mode de fonctionnement du gouvernement. Elle a en particulier beaucoup de mal à asseoir réellement son autorité entre le duc régnant, à Vienne, et le Conseil d'Etat, à Lunéville, peu enclins à lui faire confiance.

Par ailleurs, les relations avec François III sont souvent tendues et ambiguës : il est à la fois son fils et son souverain. Elle a beaucoup de tendresse pour lui, mais elle doit aussi lui rendre des comptes. Le plus souvent cependant, c'est en mère qu'elle lui écrit. Elle le tance parfois vivement, le jugeant, - à tort ?-, peu respectueux des conseils maternels. Mais il est loin, isolé dans un contexte qu'elle ne juge pas favorable aux affaires de Lorraine. Ils ne peuvent communiquer que par lettres, et l'écriture de la régente se déforme tant qu'elle devient illisible. La duchesse prend alors l'habitude de faire doubler ses lettres les plus importantes par des copies, afin que ses réflexions et ses messages parviennent sans ambiguïté à leur destinataire.

Comme on l'a vu, Elisabeth-Charlotte est probablement une des premières à comprendre, dès le début de la guerre de Succession de Pologne, que l'avenir des duchés lorrains est réellement compromis. Cette lucidité risquant d'entraver les plans des diplomates européens, on s'en méfie et on ne lui accorde pas de crédit. Car l'enjeu est considérable : la paix en Europe ne dépend que d'un homme, son fils, qu'il faut convaincre de sacrifier de lui-même ses propres intérêts. C'est dans cette situation difficile et inédite que Elisabeth-Charlotte s'est inscrite dans l'histoire de son temps.



Discussion

Le Président Burgard remercie Francine Roze pour sa remarquable communication aussi précise que bien illustrée.

Interviennent : Messieurs Petiot, Flon, Larcen, Sadoul, Châtellier et Hubert Collin.

Alain Petiot remercie Francine Roze de la qualité de son exposé. Il précise que, lors de la guerre de succession d'Espagne, la Lorraine était en principe neutre. Cependant, des régiments de Lorrains, commandés par des princes

lorrains, tel Joseph-Innocent de Lorraine, frère du duc Léopold, combattent sous le prince Eugène contre la France. Alain Petiot se demande dans quelle mesure Louis XIV fait preuve d'une certaine tolérance vis-à-vis de Léopold.

Francine Roze estime que cette tolérance est évidente. La preuve en est qu'il donne en mariage sa nièce à Léopold. D'autre part, quand les troupes de Louis XIV entrent à Nancy, elles font preuve d'une certaine retenue.

Dominique Flon estime pour sa part que, vue de Paris, la Lorraine est suspecte. Il ne faut pas oublier que la famille de Guise a fait trembler les Bourbons. En 1588, Henri de Guise, lieutenant général du royaume, chef de la Ligue, tout-puissant à Paris, encouragé par le roi d'Espagne, oblige Henri III à convoquer, pour la deuxième fois, les États Généraux. Cinq cents députés y participent, presque tous acquis aux Guise qui comptent obtenir d'eux la déchéance du roi. Henri III ne voit plus que l'assassinat pour se débarrasser de son rival. Plus tard, il est clair que Charles IV, anti-français, a pris le parti de l'Empire austro-hongrois. La Lorraine est devenue une enclave étrangère au milieu du royaume. A cette date, l'Alsace est française. Pour s'y rendre, il faut traverser un duché hostile dont la frontière ouest est à deux cents kilomètres de Paris. La Lorraine est un facteur d'insécurité peu tolérable pour la France. Il y avait également le problème posé par la Palatine, originaire d'outre-Rhin et belle-sœur du roi.

Détestée par Madame de Maintenon, Louis XIV finit par être pour elle un ennemi. A Versailles, on disait que Monsieur, frère du roi et époux de la Palatine, avait marié sa première fille (Marie-Louise d'Orléans, reine d'Espagne) à la cour, la deuxième (Anne-Marie d'Orléans, duchesse de Savoie et reine de Sardaigne) à la ville et la troisième (Elisabeth Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine) à la campagne. Après la mort de Louis XIV, Léopold espérait avoir les faveurs du Régent, son beau-frère. Il a vite déchanté et l'arrivée des troupes françaises à Nancy n'a rien changé.

Alain Larcan félicite Francine Roze pour avoir apporté un éclairage nouveau sur la personnalité d'Elisabeth-Charlotte pendant sa régence. Elle était, jusqu'à présent, considérée comme une mère de famille un peu effacée et surtout fille de la Palatine dont la correspondance était d'un niveau supérieur à celui de sa fille.

Alain Larcan fait cinq remarques :

1) Il a été surpris de l'extrême qualité des peintures et pense que la réalité est fort différente. Les tableaux étaient en effet quelquefois exécutés pour préparer les mariages et étaient alors embellis. En visitant le château du Nymphenbourg, Alain Larcan a été frappé par les tableaux de Pierre Gobert qui a travaillé à

Munich et dans ce château de Nymphenbourg. Il a exécuté des dizaines et des dizaines de portraits. Ce sont évidemment des mères, des filles ou des cousines. Mais, elles présentent toutes des physionomies semblables, parfois très proches de celle d'Elisabeth-Charlotte, elle-même, en partie, d'origine bavaroise. Léopold lui-même, qui était petit, rachitique et gibbeux, est amélioré dans tous ses portraits.

2) Alain Larcen est ahuri par le nombre de grossesses des femmes de ces cours princières. Malgré les nombreux décès d'enfants en bas âge en raison des ravages de la petite vérole, ces femmes laisseront une postérité. Elisabeth-Charlotte a été enceinte quinze fois. Cinq enfants survivront. Marie Leszczyńska a fait dix grossesses et la marquise de Beauvau vingt. Certains avancent même le chiffre de vingt-quatre. Ces grossesses multiples ont évidemment des conséquences. La taille d'Elisabeth-Charlotte est fine lorsqu'elle est jeune. Elle s'épaissit ensuite beaucoup. Mais il y a des exceptions. La princesse de Beauvau-Craon reste mince et élégante. On peut donc comprendre Léopold qui en fait sa maîtresse. Mais elle n'a pas été la seule maîtresse du duc. Il y en a eu d'autres, dont la dame d'Agincourt.

3) La troisième remarque d'Alain Larcen est d'ordre politique. On s'étonne toujours de l'absence de la Lorraine aux négociations des traités, qu'il s'agisse des traités de Westphalie, de Rastadt, de Ryswick, d'Utrecht ou de Vienne. Il n'y a que les grandes puissances qui comptent. C'est la règle absolue. Seuls ont été d'abord concernés Louis XIV, Charles II et Guillaume III. Dans un second temps, ce sera le Régent, Philippe V et Anne. On ne peut pas dire que le duché de Toscane ne représente que peu de choses. Léopold lui-même, toujours un peu à cheval entre l'empire et Versailles, a eu trois propositions et, de ce fait, trois tentations :

- une tentation sur le duché de Milan, sur une proposition de Louis XIV au début de la guerre de succession d'Espagne. Or, le duché de Milan était autrement plus important sur le duché de Lorraine,
- sur une proposition de l'empereur, la réunion des trois évêchés, Lorraine et Barrois, Alsace et Luxembourg,
- enfin, son beau-frère, le Régent, lui propose à nouveau le duché de Milan avec en plus la Lombardie et Montferrat. Lorsque Philippe d'Orléans se réconcilie avec Philippe V d'Espagne, cette troisième proposition tombera.

L'absence de la Lorraine aux négociations qui la concerne ne doit pas être considérée comme une anomalie. La règle est celle des grandes puissances.

4) Elisabeth-Charlotte est princesse française. Elle est fille de Monsieur. Elle reste sous la suzeraineté de Louis XIV, même si la Lorraine a à souffrir de la

domination française. Elle n'est pas en bons termes avec son fils François III. Il n'y a pas la moindre relation affectueuse. Il n'y a que des considérations de bonnes relations comme cela est normal dans ce type de famille. Elisabeth-Charlotte refuse d'aller à Vienne. Elle est au plus mal avec l'empereur.

C'est son fils qui lui demande d'aller à Bruxelles. Elle refuse. Elle quitte Lunéville parce que le roi Stanislas doit s'y installer. Elle va à Commercy dans la dignité. Charles-Alexandre, son autre fils, penche plutôt du côté français. Auparavant, Léopold avait été respectueux envers son oncle, le roi de France. Mais il était attiré par l'empereur, ce qui n'avait rien d'anormal, puisqu'il avait été élevé à Vienne. Anne-Charlotte sera aussi du côté de l'Empire.

5) Il a été envisagé un mariage entre Louis XV et l'une des filles de Léopold et d'Elisabeth-Charlotte. C'est le duc de Bourbon, artisan du mariage avec Marie Leszczyńska qui, par haine envers la famille d'Orléans, a repoussé la candidature de la princesse lorraine.

Francine Roze estime que la raison de la haine qu'Elisabeth-Charlotte vouait à Stanislas est à rechercher dans ce mariage avorté. L'idée de côtoyer le roi Stanislas à Lunéville, ne serait-ce qu'une journée, lui était intolérable. Elle accepte d'aller à Commercy, mais contrainte. Dans sa correspondance, sa préférence pour Paris est manifeste. Pendant trois ans, de 1734 à 1737, Elisabeth-Charlotte a tout fait pour empêcher François III de signer, même si ses arguments n'avaient aucune chance d'être pris en compte.

Paul Sadoul précise que, malgré les apparences, François III a été ébranlé par les arguments de sa mère et a beaucoup hésité à signer. Dans la corbeille de mariage entre Léopold et Elisabeth-Charlotte, l'oncle de François III, Louis XIV, avait promis une importante somme d'argent. Paul Sadoul se demande si cette somme a été réellement versée.

Francine Roze répond par l'affirmative. Au moment de son mariage avec Léopold, Elisabeth-Charlotte de Lorraine avait renoncé à l'héritage de ses parents. En contrepartie, Louis XIV a versé une somme considérable. Il a également fait don à sa nièce de nombreux meubles, des bijoux, des tapisseries. Elisabeth-Charlotte est partie de Paris avec une énorme dot. La liste de tout ce qu'elle a apporté en Lorraine se trouve aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle. On y trouve de tout, y compris une chaise percée et des instruments de musique.

Louis Châtellier fait deux remarques :

1) Dès 1697, après le traité de Ryswick, le sort de la Lorraine est définitivement scellé.

Le roi de France ne pouvait en effet admettre une discontinuité dans les communications avec l'Alsace, alors reconnue comme territoire français.

2) L'empereur a les moyens de récompenser ses fidèles, ce que n'a pas le roi de France.

C'est ainsi que des membres de la famille de Lorraine reçoivent des archevêchés, comme celui de Trèves. Devenir Prince évêque est particulièrement important. Il fait partie de ceux qui élisent l'empereur. Les enfants d'Elisabeth-Charlotte ont profité de cette manne. L'un deviendra empereur, l'autre gouverneur des Pays-Bas. Il faut donc prendre en compte tous ces événements.

Francine Roze est en accord avec les remarques de Louis Châtellier. Elisabeth-Charlotte est consciente des avantages que sa famille retire de son alliance avec l'empereur. Mais, dans son argumentation, elle ne se résout pas à accepter l'évidence. Elle va au-delà de la réalité. Elle n'arrive pas à sortir de ses contradictions : elle est mère, régente et doit tenir compte de la situation dans laquelle se trouve François III. Le problème est insoluble.

Hubert Collin a beaucoup apprécié la qualité de la documentation de Francine Roze et la façon dont elle a su tirer parti de cette immense correspondance. Hubert Collin éclaire l'attitude étrange d'Elisabeth-Charlotte en rappelant que, par sa naissance, elle est princesse de Bavière. Elle fait donc partie d'une famille qui est concurrente de celle des Habsbourg. Elle n'a aucune sympathie pour Charles VI de Habsbourg. Elle estime que les Habsbourg ne servent que leurs intérêts. C'est la longue histoire de la pragmatique sanction, promulguée en 1713 par l'empereur Charles VI, pour assurer la transmission dans son intégralité de l'empire des Habsbourg. Quand Charles VI meurt en 1740, son successeur est l'électeur de Bavière, un membre de la maison d'Elisabeth-Charlotte. Elisabeth-Charlotte pensait que son fils pourrait succéder directement à son beau-père, ce qui ne s'est pas produit. Cet épisode est probablement une des raisons cachées de l'attitude d'Elisabeth-Charlotte. Elle n'a pas oublié ses origines personnelles bavaroises.

Bibliographie sommaire

- ✉ Paul-Charles de BOUREULLE, La dernière duchesse de Lorraine, *Bulletin de la Société Philomatique vosgienne*, 1891-1892.
- ✉ RP COLLINS, *Histoire abrégée de la vie privée et des vertus de Son Altesse Royale Elisabeth-Charlotte d'Orléans, petite-fille de France, duchesse de Lorraine et de Bar*, Nancy, 1762.
- ✉ Lettres d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine, à la marquise d'Aulède (1715-1738), *Recueil de documents sur l'Histoire de Lorraine*, Nancy, 1865.
- ✉ *Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans, extraite des lettres publiées par M. de Ranke et M. Holland*. Traduction par Ernest Jaeglé. Paris, 1880.
- ✉ Zoltan HARSANY, *La Cour de Léopold, Duc de Lorraine et de Bar (1698-1729)*, Nancy, 1939.
- ✉ *Lettres de Madame, duchesse d'Orléans, née Princesse Palatine (1672-1722)*, *Mercur de France*, 1972.
- ✉ *Mémoires, fragmens historiques et correspondance de madame la duchesse d'Orléans, princesse Palatine, mère du Régent*, Paris, 1832.



Notes

- [1] R.P. COLLINS, *Histoire abrégée ... de Son Altesse Royale Elisabeth-Charlotte d'Orléans*, 1762.
- [2] R P COLLINS, *Ibidem*.
- [3] *Lettre de la Palatine*, 22 août 1698.
- [4] *Lettre de la Palatine*, 13 février 1698.
- [5] *Lettre de la Palatine*, 9 septembre 1706.
- [6] *Lettre de la Palatine*, 16 septembre 1699.
- [7] Il s'agit désormais du roi Louis XV.
- [8] *Lettre de la Palatine*, 13 mars 1718.
- [9] *Lettre de la Palatine*, 5 novembre 1722.
- [10] VOLTAIRE, *Le siècle de Louis XIV*, tome 1er, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1985, p. 206-207.

- [11] AD MM, 3 F 23 Mémoire de Léopold, 4 août 1723.
- [12] AD MM 3 F 243 (21) Arrêt du Conseil d'Etat du 28 mars 1729.
- [13] Dom CALMET, *Histoire de Lorraine*, 1757, VII, 281.
- [14] Guy CABOURDIN, *Histoire de la Lorraine. Les temps modernes. 2. De la paix de Westphalie à la fin de l'Ancien régime*, PUN/Serpenoise, 1991, p. 135-138.
- [15] Lettre à la Marquise d'Aulède, 27 juin 1729.
- [16] AD MM 3 F 22 Lettre d'Elisabeth-Charlotte à Fleury, 12 octobre 1733.
- [17] AD MM 3 F 22 Lettre d'Elisabeth-Charlotte à Fleury, 19 octobre 1733.
- [18] AD MM 3 F 23.
- [19] Hubert COLLIN, Cas de conscience dynastique, ambition personnelle et raison d'Etat : pourquoi le duc François III dut se laisser arracher la Lorraine et l'échanger contre la Toscane, *Biblioteca Storica Toscana*, t. 21, Florence, 1999.
- [20] Etablie par l'empereur Charles VI en 1713, la *Pragmaticue Sanction* prévoyait l'indivisibilité des états dont il avait hérité et réglait la succession au trône par ordre de primogéniture, assurant la couronne à sa fille Marie-Thérèse. La France accepta à mi-mot cet arrangement, qui sera à l'origine de la guerre de Succession d'Autriche à partir de 1740.
- [21] AD MM 3 F 23 (20).
- [22] AD MM 3 F 23.
- [23] AD MM 3 F 23 (110) Lettre à François III, 19 décembre 1735.
- [24] AD MM 3 F 23 (96).
- [25] AD MM 3 F 23 (96). Lettre à François III, 14 novembre 1735.
- [26] Idem.
- [27] AD MM 3 F 23 (112), Lettre à François III, 21 décembre 1735.
- [28] Lettre d'Elisabeth-Charlotte à la Marquise d'Aulède, 9 janvier 1736.
- [29] AD MM Lettre à Elisabeth-Charlotte du 21 janvier 1736.
- [30] Lettre à la Marquise d'Aulède 11 juin 1736.
- [31] AD MM 3 F23 (138) Lettre de Fleury à Elisabeth-Charlotte, du 15 août 1736.
- [32] Lettre à la Marquise d'Aulède 11 juin 1736.
- [33] AD MM 3 F 23 (145) Lettre de Fleury à Elisabeth-Charlotte du 3 octobre 1736.

- [34] Dom CALMET, Histoire de Lorraine, 1757, VII, 311.
- [35] AD MM 3 F 23 (152) Lettre à François III, 22 décembre 1736.
- [36] Journal du libraire Nicolas, *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, 1909.
- [37] Lettre du 1er mai 1699.
- [38] Lettre du 8 août 1715.
- [39] Lettre du 8 janvier 1719.
- [40] Lettre du 19 avril 1718.
- [41] Lettre du 2 février 1719.
- [42] Lettre du 5 février 1719.
- [43] Lettre de la palatine, 12 juin 1721.